

**COMPTE-RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 OCTOBRE 1988**

Les Décisions

- 1 - Approbation, après modifications, du compte-rendu du 30 juin 1988
- 2 - Adoption de la DBM n° 2 - Subvention de 1 500 F à l'association des étudiants en productique (ISTV), de 20 000 F à l'amicale des personnels (affaire ASKOVIC)
- 3 - Demandes d'habilitations 89/90 classées en deux groupes.
- 4 - Demandes de création de 46 postes d'enseignants.
- 5 - Création de deux diplômes d'université :
 - architecture, construction, informatique
 - informatique et système homme-machine.

Construction de nouveaux locaux

Le président TISON annonce qu'il existe un projet de contrat Etat-Région qui comporte en première ligne la construction de 4 300 m² de locaux pour l'institut des sciences juridiques économiques et de gestion et en quatrième ligne un atelier pour le département génie électrique et informatique industrielle de l'IUT. Ce sont des propositions de l'Etat que la Région devrait accepter. La signature de ce contrat pourrait intervenir vers la mi-janvier.

Modifications du compte rendu du 30 Juin

- A la première page, dernier paragraphe il faut bien évidemment remplacer le mot "confiance" par "défiance".

- A la dernière page, à propos des paragraphes consacrés à Eurodéveloppement, il faut remplacer la dernière phrase par la suivante : "Le conseil accepte à l'unanimité (moins 1 abstention et un conseiller qui ne prend pas part au vote) le principe de l'adhésion de l'université à l'association Eurodéveloppement et l'installation du siège de cette association à l'université".

Le compte rendu du conseil d'administration du 30 juin 1988, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité.

DBM n° 2

La DBM n° 2 qui concerne les services généraux est adoptée à l'unanimité (moins 2 abstentions et un refus de prendre part au vote). On retiendra que le ministère a accordé deux subventions pour un total de 1.006.000 F, destinées à la location de locaux et aux travaux d'entretien du bâtiment lettres-sciences (peinture). En outre une subvention exceptionnelle de 20 000 F est attribuée à l'amicale des personnels qui fera une avance du même montant au Professeur ASKOVIC car ce dernier n'a perçu aucun salaire depuis le 1er avril 1988 (refus du TPG de verser ce salaire en l'absence de décret régissant le statut des Professeurs associés).

M. ASKOVIC ancien doyen de la faculté des sciences de Belgrade (Yougoslavie) a pourtant été nommé Professeur de 1ère classe par le CNU. Il est en poste à l'IUT, au département génie mécanique.

Après une intervention pressante du Président auprès du Ministère, le problème est en voie de règlement.

Enfin il faut ajouter sur la "DBM réserves" une subvention de 1 500 F attribuée à l'association des étudiants en productique.

Les DBM des Instituts, de la bibliothèque, de l'atelier inter-universitaire de productique, du centre de transfert (CVRTT), sont adoptées à l'unanimité (moins une abstention).

Du débat qui a précédé ce vote on retiendra :

- l'attribution d'une subvention de 1.300.000 F du ministère à l'ISTV pour le DEUG de Cambrai, le magistère, la filière électronique ;
- l'augmentation de 30 % du nombre d'heures-stagiaires effectuées par le département formation continue de l'ISTV ;
- la grande pauvreté des instituts de lettres, et de Droit selon les termes de leurs directeurs.

Les demandes d'habilitation 89/90

Le ministre, dans un premier temps, ne voulait pas autoriser la création de nouvelles formations. Sous la "pression" de la conférence des présidents d'université, il a accepté que chaque université présente trois demandes d'habilitations à délivrer des nouveaux diplômes nationaux, un par cycle.

Le président signale en outre qu'il a envoyé un télex au ministère, co-signé par les directeurs d'instituts ; ce message demande que la limite de 3 dossiers ne s'applique pas aux universités du Nord et en particulier à celle de Valenciennes, car le retard de la région Nord en matière d'enseignement supérieur est alarmant.

Enfin le président précise que le conseil du 8 décembre sera consacré à la préparation du contrat quadriennal de développement de l'université, puisque le ministre de l'Education Nationale souhaite lancer une politique contractuelle avec les régions et les universités. Cette phase de concertation doit démarrer vers le 15 février.

Sont ensuite présentées les différentes demandes d'habilitations. Elles sont au nombre de sept et ont déjà été étudiées par les conseils d'instituts, par le CEVU et par le conseil scientifique. Le conseil décide qu'il est nécessaire de classer les demandes (unanimité moins 2 voix contre), que ce classement devra présenter deux groupes de formations (24 voix pour le classement en 2 groupés, 4 voix pour le classement hiérarchisé de 1 à 7). Un troisième vote précise que le premier groupe comportera 4 habilitations (21 voix pour, 2 refus de prendre part au vote, 1 abstention).

Nouveaux diplômes d'université (DU)

Deux nouveaux DU présentés par l'institut des sciences et techniques sont adoptés à l'unanimité :

- l'un de premier cycle, intitulé "architecture, construction, informatique", fonctionne avec 25 auditeurs (salariés à temps partiel, demandeurs d'emploi à temps plein).

- l'autre de second cycle, intitulé "informatique et système homme-machine", accueille 15 auditeurs.

A signaler qu'il existe également un DU "urbanisme, architecture, construction et informatique" depuis le 12 novembre 1987. Ce dernier diplôme est de niveau second cycle.

Demande de création de postes enseignants

Les demandes de création de postes de l'ENSI et de l'IUT, sont transmises directement au ministère par le président de l'université. Par contre celles qui concernent les autres instituts doivent être approuvées par le conseil d'université. En raison de l'urgence, le conseil a adopté à l'unanimité le principe suivant : chaque institut présente ses demandes de création par ordre de priorité (que ce soit pour les enseignements qui seraient habilités ou au titre du sous encadrement). Ces demandes sont ensuite interclassées selon l'ordre ; lettres-droit-sciences, puis sciences-droit-lettres, puis droit-lettres-sciences, etc...

Une liste de 46 postes a été envoyée au ministère.

Commission disciplinaire

Le nouveau secrétaire général de l'Université, Waldi Psonka, informe le conseil de l'obligation qui lui est faite par la loi d'installer une section disciplinaire (article 29). Le décret d'application n'étant pas paru au Journal Officiel il convient d'appliquer le décret de 1971 relatif à la loi sur l'enseignement supérieur de 1968 et de l'adapter aux textes intervenus depuis cette date.

Cette section sera mise en place lors du prochain conseil.

Etaient présents :

Personnalités extérieures : Mme Lasseron. MM. Bodart, Carpentier, Guillaume, Philippe.

Collège A : MM. Fiorot, Florent, Hirling, Moriamez, Ravalard, Soenen, Tournier, Willaëys.

Collège B : Melle Plaisant, Mme Hippolyte, MM. Del Campo, Nogacki, Obert, Raviart, Tison.

Collège ATOS : Mmes Cleuet, France, Aneur.

Collège étudiants : Melles Godrie, Missana, MM. Féru, Gour, Villain, Follet, Blum.

Membres de droit : MM. Vanceulebroeck, Psonka.

Invités : Mme Forestier, Moriamez MM. Pruvot, Machelart, Lascombe, Barre, Nortier.

Ont donné pouvoir : M. Flamme à M. Moriamez ; Mme Vichy à M. Hirling ; M. Duez à Mme France ; Mlle Pietrzak à M. Féru ; M. Delquignies à M. Guillaume ; M. Grimaldi à M. Philippe.

**MODIFICATIONS AU COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 OCTOBRE 1988**

Ajouter : Composition des deux groupes de demandes d'habilitation:

- a - M.S.T. Arts et Communication ;
 DESS Sciences et Techniques des Affaires Européennes et Internationales ;
 DEUST Productique du Bâtiment ;
 MST Fabrication et utilisation des matériaux nouveaux.

- b - Licence de Mathématiques ;
 Maîtrise de Lettres Modernes ;
 Licence d'Administration Publique.

- Liste des créations de postes.

Le compte-rendu ainsi modifié est adopté à l'unanimité.